



Hôtel de Ville, le 6 JUIN 2006

Le Député-Maire

DIRECTION GENERALE

AMENAGEMENT &
DEVELOPPEMENT URBAIN

URBANISME REGLEMENTAIRE

N° 274 UR-BL/DH

à

Madame CARANTA PAVARD
171, Allée des Topazes
Bellepierre**97400 - SAINT-DENIS**

OBJET - Signalement de construction sans permis.

Madame,

Votre correspondance en date du 9 mai 2006 dans laquelle vous signalez la construction sans permis a retenu toute mon attention.

Toutefois, je souhaite vous apporter un complément d'information relatif à l'affaire citée en objet.

Je vous confirme qu'en application de la législation (Loi du 17 Juillet 1978 complété par la Loi du 12 Avril 2000) aucune demande individuelle en cours d'instruction par une administration ne peut être communiquée à autrui tant qu'elle n'a pas fait l'objet de publication.

Lorsque vous avez contacté le service Urbanisme le Lundi 24 Avril 2006, Mme LAMY vous a informé que le projet d'arrêté de permis de construire était préparé et devait être contrôlé avant d'être soumis à la signature de l'élu. Cette précision vous a été expliquée à plusieurs reprises au cours de l'entretien téléphonique.

Par mesure de sécurité, le service Urbanisme s'est déplacé le Jeudi 27 Avril dernier sur ce site afin de vérifier l'adéquation du projet par rapport à la topographie du terrain. Il s'est avéré que les plans présentés en instruction ne correspondaient pas à la réalité.

Par ailleurs, les travaux avaient été commencés en s'appuyant sur la déclaration de l'entrepreneur qui aurait confirmé à M. et Mme GRONDIN qu'il avait eu le permis de construire.

A ce jour le permis de construire a été refusé, les travaux ont été stoppés, un procès-verbal a été établi par la Police Municipale et un arrêt interruptif de travaux est en cours.

Par ailleurs la responsabilité de l'entrepreneur sera fortement engagée.

J'ai demandé au service Urbanisme Réglementaire de suivre cette affaire avec diligence.

Mes services restent à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Maire,
Adjoint-Délégué

Dominique FOURNEL



LIBERTÉ ■ ÉGALITÉ ■ FRATERNITÉ